

Votre facture 2018

Retrouvez sur notre site www.msaportesdebretagne.fr toutes les informations relatives à votre appel de cotisations 2018

Rubrique Exploitant > Cotisations des exploitants > Emission annuelle des cotisations non-salariés agricoles 2018

La MSA Portes de Bretagne auprès des Chefs d'exploitations et d'entreprises en difficulté

Face à la crise qui touche durablement de nombreuses filières du territoire, la MSA met en œuvre les mesures d'accompagnement des chefs d'exploitations ou d'entreprise, des salariés et de leurs familles concernées.

Cet accompagnement comporte le déploiement des mesures arrêtées par les Pouvoirs Publics, détaillées par ailleurs. En complément, la MSA Portes de Bretagne déploie une offre de service complète :

- échéanciers de paiement pour faire face aux difficultés de trésorerie ;
- aides au paiement sur fonds sociaux pour les situations les plus dégradées ;
- étude personnalisée afin de vérifier la complétude des droits sociaux ;
- accompagnement social ou médico-social.

Contact service recouvrement: 02 99 01 80 95.

Voir aussi www.msa.fr/lfr/pass-agri

La modulation des appels mensuels ou fractionnés pour 2019

Si vos revenus professionnels subissent une variation, notamment à la baisse, il sera possible de demander que les appels fractionnés ou prélèvements mensuels des cotisations et contributions sociales de l'année 2019 soient calculés sur une base intégrant les revenus professionnels estimés de l'année 2018.

Aucun justificatif n'est exigé. Le solde des cotisations et contributions sociales est ensuite calculé en intégrant les revenus professionnels définitivement connus de l'année 2018.

Vous pouvez formuler, dans les meilleurs délais et au plus tard le 7 juin 2019, une demande de modulation afin de tenir compte de l'évaluation de vos revenus 2018. Vous pouvez effectuer votre **demande en ligne**.

Les services en ligne

Effectuez toutes vos démarches en vous rendant sur votre espace privé

- Consulter mon compte adhérent exploitant
- Gérer mes comptes de télépaiement
- Régler mes factures exploitant
- Consulter mes derniers documents
- Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels
- Obtenir une attestation professionnelle
- Déclarer mes revenus professionnels
- Estimer mes cotisations Non Salariés Agricoles
- Signaler un changement de situation professionnelle
- Déclarer un accident de travail ou de trajet

Pour vous assister et vous orienter dans ces démarches, accédez à la rubrique **GUIDEA exploitants**, où vous retrouverez l'intégralité des services proposés ainsi que des documents de synthèse (guide exploitant, ma santé sécurité au travail, sécurité de vos données personnelles...).

Pour toutes difficultés de connexion, d'inscription ou d'utilisation, vous pouvez contacter l'assistance Internet au :
02 31 25 39 37